COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE FOUAD ET CYRIL DANS L'AFFAIRE DE L'AMIANTE À CAYENNE

UN DÉSHONNEUR DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE À LA HAUTEUR DE L'ACHARNEMENT DES CHEFS DE COUR !

Le ministère de la justice n'a pas réussi à se payer la CGT mais pour autant, ça n'est pas terminé pour nos camarades ![1]

Fouad Yahyaoui et Cyril Papon ont de nouveau rendez-vous en audience, cette fois devant la cour d'appel de Paris, le 6 novembre 2025. Les 2 syndicalistes CGT des Chancelleries et Services Judiciaires étaient poursuivis pour diffamation envers les chefs de cour de la cour d'appel de Cayenne, mais le bâillon était mal ficelé... Pour preuve, nos deux camarades ont été relaxés, la 17ème chambre du tribunal correctionnel de Paris n'ayant même pas jugé utile de s'appuyer sur la liberté d'expression plus large en matière syndicale.

Le 17 janvier dernier, la 17ème chambre du Tribunal judiciaire de Paris a en effet déclaré que les termes étaient trop généraux et s'analysaient en un jugement de valeur.

Cet acharnement est incompréhensible dans la mesure où notre organisation syndicale n'a fait que son boulot, dans un contexte, d'abord de risque d'exposition à l'amiante, puis de risque d'exposition au COVID-19, avec un risque élevé pour la santé des personnels de greffe, des magistrats et des usagers.

La déclaration liminaire au CTSD de Guyane du 04 février 2021, reste donc en ligne, vous pouvez donc toujours la (re)lire.[2]

Parce que nos deux camarades sont des militants syndicaux, représentants des personnels, ils continueront sans relâche à se battre à leurs côtés. Comme en première instance, ils peuvent compter sur le soutien de toute la CGT.

Toutes et tous ensemble, nous userons de notre liberté d'expression syndicale autant que nécessaire, pour pointer les responsabilités des représentantEs de l'administration dans la dégradation de nos conditions de travail et pour exiger que la fonction publique de la Justice soit exemplaire.

La CGT le réaffirme et se battra tant qu'il faut, malgré la multiplication des attaques contre les représentants syndicaux, particulièrement ceux de la CGT :

PAS DE CONQUÊTES SOCIALES SANS LIBERTÉ SYNDICALE !

Montreuil, le 3 novembre 2025

1https://cgt-justice.fr/pas-de-conquetes-sociales-sans-libertes-syndicales/
2https://cgt-justice.fr/declaration-au-ct-de-guyane-du-4-fevrier-2021/

RELATIONS PRESSE - cyril.papon@cgt-justice.org